

SUR LES TRACES DE VOS ANCETRES

Vous venez de décider de faire des recherches généalogiques et vous ne savez pas par où commencer.

Avant de vous diriger vers un service d'archives commencez par rassembler toutes les informations dont vous disposez sur vos ancêtres. Consultez les papiers de famille et interrogez vos proches. Quand vous serez arrivé au bout de la mémoire familiale, orientez-vous vers les sources administratives.

Avant de pousser la porte d'un service d'archives faites-vous communiquer ses jours et heures d'ouverture, puis présentez-vous avec une pièce d'identité. Vous allez remplir une fiche d'inscription et l'archiviste vous expliquera comment trouver les informations que vous cherchez.

Sachez que les services d'archives conservent uniquement les registres d'état civil ayant plus de 100 ans. Si votre recherche a moins de 100 ans vous devez vous adresser au service de l'état civil de la Mairie concernée. Les registres de l'état civil aux Archives de Toulon ne peuvent pas être photocopiés. Vous pouvez recopier les actes ou les photographier. Vous pouvez également les consulter et les imprimer à partir du site internet des Archives départementales du Var <http://www.archives.var.fr> Les tables décennales rédigées par ordre alphabétique sont à votre disposition en salle de lecture et sur le site internet des Archives départementales du Var. Une fois les dates précises relevées, l'archiviste vous apportera le registre correspondant.

Enfin, en fonction des informations qui vous manquent, vous pourrez demander à consulter les listes électorales, les recensements ou le cadastre.